

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉSENTATION

Toute commande, tout achat ou tout contrat conclu avec The VEX entraîne l'entière acceptation du règlement d'ordre intérieur applicable aux clients de The VEX ainsi que des présentes conditions générales de vente. Ces deux documents sont consultables sur le site internet www.thevex.be

Les dispositions de chaque section sont applicables globalement. Les conditions générales ainsi que le règlement intérieur peuvent être modifiés à tout moment par The VEX. Les conditions en vigueur au moment de l'achat s'appliquent. D'éventuelles conditions divergentes du client ne peuvent en aucun cas s'appliquer à la relation contractuelle entre les parties, même pas tacitement.

A. DISPOSITIONS COMMUNES À TOUS LES TYPES DE VENTE

Article 1 - Les vendeurs des activités/abonnements/cartes-cadeau The VEX (ci-après dénommés : les services) sont :

- Pour The VEX Louvain-La-Neuve : J Square Studio SPRL, société inscrite à la BCE sous le n° 0674.669.444, dont le siège social est sis à 1435 Corbais.
Tel: +32 (0)470 46 25 58
E-mail de contact: info@thevex.be
- Pour The VEX Hal : The VEX Hal, société inscrite à la BCE sous le n°0805.492.156, dont le siège social est sis à 1500 Halle.
Tel: +32 (0)470 17 81 77
E-mail de contact: halle@thevex.be
- Pour The VEX Liège : The VEX Médiacité, société inscrite à la BCE sous le n°0738.632.729, dont le siège social est sis à 4020 Liège.
Tel: +32 (0)470 88 44 18
E-mail de contact: mediacite@thevex.be

Article 2 - Offre de vente

Les informations détaillant les produits ou services qui peuvent être achetés à The VEX constituent une offre de vente. Sauf mention expresse contraire, l'offre est valable, pour autant qu'elle ne comporte pas d'erreur matérielle, tant qu'elle est présente sur le site web officiel de The VEX. Sont seules valables les informations disponibles dans la version la plus actuelle du site web.

The VEX n'est pas responsable des informations, prix, horaires d'ouverture qui ne proviennent pas de son site officiel.

Article 3 - Prix des différents services

La direction se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans notification préalable et sans préjudice pour les clients de la validité des services achetés avant cette modification.

The VEX fera le maximum pour fournir le service. The VEX se réserve le droit d'adapter le contenu du service à tout moment et sans notification préalable, sans que cela donne au client le droit à un dédommagement ou un remboursement.

Pour les services achetés auprès d'un partenaire commercial, le client peut être lié par des conditions complémentaires du partenaire.

Le client ne peut pas cumuler plusieurs réductions, seule la plus avantageuse lui sera appliquée.

Article 4 - Obligation de réservation

Toute séance à The VEX doit obligatoirement faire l'objet d'une réservation préalable. The VEX se réserve le droit de refuser l'accès à ses services à toute personne n'ayant pas effectué cette réservation. Les réservations peuvent se faire soit par téléphone, soit via le site internet de The VEX. La possession d'un abonnement et/ou d'une carte-cadeau The VEX ne garantissent pas l'accès aux services de The VEX. En cas de litige, seule la confirmation de réservation envoyée par e-mail au client pourra faire office de preuve. Si le client n'a pas reçu de confirmation 24h avant son arrivée, il est tenu de contacter The VEX par téléphone afin de déterminer la validité de la réservation.

Le client peut modifier sa réservation jusqu'à 48h avant son arrivée. Il est possible de modifier la date de réservation, le nombre de joueurs, le jeu, selon les disponibilités. Le client peut ajouter des joueurs supplémentaires endéans les 48h avant l'heure du début de la réservation, uniquement s'il y a des disponibilités et si le personnel nécessaire pour ces modifications est présent.

Article 5 – Disponibilité et absence de remboursement

De par la nature de son activité, The VEX peut, dans certains cas, être amené à restreindre l'accès à ses services pour cause de problème technique. Dans toute la mesure du possible, la direction veille à informer les clients des perturbations dont elle a la maîtrise. Ce souci d'information ayant pour unique but de limiter autant que possible les inconvénients que peuvent subir les clients, il ne peut en aucune manière être interprété comme une acceptation de la direction de consentir à une quelconque réduction du prix sur les services vendus pour les perturbations qui n'auraient pas été anticipées.

Les montants perçus ne seront pas remboursés et les services ne seront pas échangés, que ce soit totalement ou partiellement.

À cet égard, le fait que le service ait été peu ou pas utilisé ou que sa date de validité soit dépassée est sans incidence (exemple : une carte-cadeau expirée).

Si, en cas de force majeure, The VEX est dans l'impossibilité temporaire d'exécuter le contrat ou le service, The VEX aura le droit de suspendre le contrat pour la durée du cas de force majeure. En cas de force majeure temporaire, l'obligation de The VEX se limite à offrir au client une carte-cadeau du montant à indemniser. The VEX ne sera redevable d'aucun dédommagement envers le client en cas de force majeure.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure : grève, action revendicatrice, acte de terrorisme, confinement, incendie, pandémie, épidémie, panne de courant, panne de l'infrastructure TIC et/ou logicielle, limitations imposées par les pouvoirs publics ou par

la ville, manquements ou agissements de sous-traitants, de fournisseurs ou de tiers en général.

The VEX pourra tout de même prévoir une option pour déplacer, modifier la réservation dans les limites des disponibilités ou faire un avoir sous forme de carte-cadeau pour toute réservation qui ne pourrait pas se réaliser pour des raisons ou des incidents sur lesquels The VEX n'a aucun contrôle.

Article 6 – Absence de droit de rétractation

Dans le cas d'une activité The VEX, le produit est considéré comme acheté dès lors que le client prend part à l'activité, même s'il n'en a pas encore réglé le prix. Il n'y a pas moyen de se rétracter, une fois le produit acheté.

Article 7 - Respect de la propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle des infrastructures The VEX et de ses éléments appartiennent à J Square Studio ou à des tiers. Le client n'a en aucun cas le droit de copier, reproduire, télécharger, poster, transmettre ou distribuer aucun des éléments en question.

Article 8 - Loi applicable et tribunal compétent

Tout différend est régi par le droit belge. Les cours et tribunaux de l'arrondissement du Brabant Wallon pour The VEX Louvain-La-Neuve ; du Brabant Flamand pour Halle et de Liège pour The VEX Médiacité sont les seuls compétents.

B. VENTE D'ABONNEMENTS/CARTES CADEAU

Article 9 – Conditions d'utilisation d'une carte-cadeau

Une carte-cadeau est valable si elle est présentée en bon état et qu'elle n'est ni souillée, ni endommagée, ni illisible. Le code de validation ainsi que les informations de validité figurant sur la carte doivent être lisibles et en bon état, faute de quoi la carte ne pourra être acceptée. Une carte-cadeau ne peut être utilisée que dans la mesure où The VEX est accessible au public et sous réserve de disponibilité.

Article 10 - Validité

Toute carte-cadeau ou abonnement possède une date limite de validité.

La période de validité des cartes-cadeau est de 6 mois à compter de la date d'achat et figure sur l'étiquette apposée sur la carte-cadeau. Sauf indication contraire et explicite (courrier et/ou e-mail) de la part de The VEX, une carte-cadeau est uniquement valable entre la date d'achat et la date de fin de validité. Elles ne sont ni reprises, ni annulées ni remboursées. Elles ne peuvent en aucun cas être revendues ou cédées.

Une carte-cadeau ou un abonnement n'est valable que pour les services renseignés respectivement sur l'étiquette de la carte-cadeau et sur le contrat d'abonnement signé par le client. Sauf indication contraire et explicite de The VEX, aucun changement ne pourra être apporté à une carte-cadeau après son achat. Elle ne peut être ni modifiée, ni échangée et ne peut être utilisée pour l'achat des accessoires à l'expérience VR (exemple : les boissons).

Article 11 - Extension de la période de validité

Moyennant une contribution de 10€, il est possible de prolonger la période de validité d'une carte-cadeau de 6 mois, pour autant que la demande de prolongation soit faite dans les 30 jours à partir du lendemain de la date de fin de validité de la carte. La demande doit se faire sur place dans les locaux de The VEX ou par mail à l'adresse info@thevex.be.

Article 12 - Modification des prix

En cas de modification des prix d'éléments entrant dans le package d'un abonnement et/ou une carte-cadeau déjà en cours d'utilisation, le prix de ces derniers n'en sera pas influencé. Cette modification ne donnera droit ni à un remboursement, ni à un solde.

Article 13 - Achat en ligne

La carte-cadeau est considérée comme achetée lorsque The VEX a reçu la confirmation de l'établissement de paiement que le paiement a été accepté. The VEX décline toute responsabilité en ce qui concerne le processus de paiement en ligne, celui-ci étant géré par un tiers.

C. VENTE DE SERVICES AUX GROUPES (TEAM BUILDINGS et/ou ANNIVERSAIRES)

Article 14 - Tarifs

Les tarifs de vente de services aux groupes sont consultables sur demande par e-mail à l'adresse info@thevex.be ou sur place, sur les affiches promotionnelles. Ils ne constituent en aucun cas une offre de vente. Seul un devis émis par The VEX pourra être considéré comme tel.

Article 15 - Réservations

Les réservations se font par téléphone ou e-mail. Un devis est envoyé au client, qui doit, afin de valider sa réservation, le renvoyer signé et complété. Toutes les réservations doivent faire l'objet d'une confirmation par The VEX, par e-mail.

Article 16 - Paiements

La réservation doit être payée à l'avance sur les comptes bancaires repris ci-dessous, au minimum trois jours ouvrables avant la date de visite ou à la date d'échéance mentionnée sur la facture, en fonction du délai qui expire le premier.

À défaut, le règlement se fera à la caisse le jour de la visite avant le début de l'activité.

À défaut de paiement trois jours ouvrables avant la date de réservation ou en dernier recours au moment de l'activité, The VEX se réserve le droit d'annuler le service.

À défaut de paiement des factures à l'échéance, en raison de la défaillance du client, le montant sera majoré de 10 % de la somme due avec un minimum de 50 € à titre de dommages et intérêts, ainsi que des intérêts au taux d'intérêts prévu par la loi du 02.08.2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, sans préjudice du droit d'obtenir réparation du préjudice réellement subi.

À défaut de paiement des factures à l'échéance, en raison de la défaillance du client, The VEX enverra un rappel gratuit avec un délai de paiement supplémentaire de 14 jours.

À défaut de paiement après ce délai de 14 jours, le montant dû sera augmenté des dommages et intérêts et les intérêts prévus dans l'article XIX.4 CDE.

En cas de non-paiement à l'échéance convenue, ou en cas de manquement grave du client à ses obligations contractuelles, The VEX aura, de plein droit, le droit de résilier le contrat sans mise en demeure ou d'annuler la fourniture du service.

Suivant le centre The VEX concerné, le paiement des réservations se fera par virement sur le compte et au nom de The VEX Louvain-La-Neuve The VEX Hal ou The VEX Liège, avec comme communication la référence figurant sur la facture :

- The VEX Louvain-La-Neuve: IBAN: BE83 3631 7022 2815 BIC: BBRUBEBB
- The VEX Hal: IBAN: BE54 0019 5809 0597 BIC: GKCCBEBB
- The VEX Liège: IBAN: BE53 0689 3611 0853 BIC: GKCCBEBB

Article 17 - Annulations

Seul le devis signé revenu auprès de The VEX confirmera la réservation et le service stipulé sur celui-ci. Aucune annulation ne sera tolérée par The VEX et la somme du devis signé sera due malgré la non-jouissance du service.

D. Conditions générales et règlement d'ordre intérieur

Article 18 - Application

Les deux règlements s'appliquent à toute personne qui accède aux établissements et à toute personne qui utilisent les services.

Par le seul fait d'utiliser les services, le client accepte sans réserve l'application des règlements et il reconnaît en avoir pris connaissance. Les règlements sont mis à disposition de tout client, sur le site internet ainsi que dans chaque établissement. Afin d'utiliser les services, le client marque son accord avec les règlements. Il peut être donné explicitement, implicitement, oralement ou par écrit.

Article 19 - Respect des règlements

Afin d'assurer le respect des règlements, le personnel de The VEX se réserve le droit de refuser l'accès d'un client à un service et de prendre toutes les mesures raisonnables et préventives nécessaires.

Le client doit suivre les consignes qui lui sont données par les membres du personnel et s'assurer que toute son équipe les suit également. En cas de non-respect des règlements, le personnel de The VEX pourra demander le départ immédiat des lieux et refuser l'accès aux services sans que cela donne lieu à un dédommagement ou remboursement des sommes déjà versées.

The VEX décline toute responsabilité en cas de dommage résultant du non-respect des dispositions des règlements et notamment du règlement d'ordre intérieur mis à disposition.